

Au 1er août, la TVA sur l'abonnement au gaz passe de 5,5% à 20% : le matraquage s'arrêtera-t-il un jour ?

écrit par Maxime | 14 juillet 2025





Dociles Français, brebis qui pour vos prédateurs votez...

Il faut de l'argent, toujours plus d'argent et on va le chercher dans les poches de ceux qui ont une maison à chauffer, autrement dit le citoyen lambda. Je passe sur le cas des assistés en tous genres, réellement en difficulté ou pas, qui échappent à ces mesures, ainsi que sur celui des plus aisés qui peuvent acheter une maison neuve remplissant les critères de la RT 2020, parfaitement isolée, peu impactés par cette mesure (l'électorat cible de la Macronie).

L'écologie en arrière-plan, le prétexte réchauffiste, vise à légitimer ce matraquage fiscal qui ne semble jamais avoir de fin.

Jusqu'à quand te laisseras-tu faire, peuple épris de servitude volontaire ?

Chaque jour la soumission augmente davantage et chaque jour il t'en faut davantage. Peuple voué à disparaître

dans les ténèbres de l'humanité, à petit feu, peuple voué à être remplacé de son plein gré.

Tu resteras dans les annales de l'Histoire comme un peuple ridicule, ingrat de la civilisation qui le portait. Mais existera-t-il encore quelque chose qui soit de l'Histoire, qui suppose une neutralité, une impartialité, des méthodes objectives et un désir de transmettre ?

Ta ruine accompagnera ton déclin, t'empêchera de s'y opposer aussi. Le changement de civilisation suppose un peuple sans moyen de résistance et ils oeuvrent continûment à cette fin...

Peuple ridicule, tu en es arrivé à ne même plus pouvoir te chauffer à ta guise, besoin élémentaire s'il en est. Le loup t'a dépecé de ta toison, et tu continues à voter majoritairement pour le loup.

Les bergers potentiels, que tu insultes, finiront par jeter l'éponge. Il ne te restera plus que ta gorge pour bêler, avant qu'elle te soit même tranchée. D'ores et déjà, les bergers dépités ont fini par baisser les bras devant le loup, pour sauver eux aussi leur peau le temps que ça durera...

Contexte et déploiement de la mesure de hausse de la TVA sur l'abonnement

Actuellement, les abonnements d'électricité et de gaz bénéficient d'un taux de TVA réduit à 5,5 %, tandis que la consommation d'énergie est soumise au taux de 20 %. Comme le prévoit la [Loi de Finances 2025](#), promulguée le 14 février dernier, à partir du 1er août 2025, ce taux réduit sera supprimé. La TVA sur les abonnements sera alignée sur celle de la consommation, soit 20 %. Cette évolution répond à une directive européenne qui interdit

l'application de taux différents sur des éléments indissociables d'un même service.

*À ces évolutions **s'ajoute**, pour les consommateurs de gaz, une **autre évolution tarifaire qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2025**. La **Commission de régulation de l'énergie (CRE)** a en effet annoncé une **augmentation de 6,1 % de la grille tarifaire d'utilisation des réseaux de distribution** de GRDF, dans le cadre du **tarif ATRD7**, en vigueur depuis juillet 2024.*

<https://www.energie-info.fr/hausse-de-la-tva-les-changements-le-1er-aout-2025-sur-vos-factures-denergie/>